



Motion

Dépôt: M. Christophe Hansen

Luxembourg, le 28 février 2023

Heure d'actualité  
devoir de vigilance  
des entreprises en  
matière de durabilité

La Chambre des Députés :

- Constatant que la proposition de Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité ne trouve, à ce stade et sous sa forme actuelle, pas de majorité au sein du Conseil de l'Union Européenne ;
- Réitérant son engagement en faveur du respect des droits de l'homme, qui sont universels ;
- Réaffirmant l'importance de la transition vers des modes de production respectueux de l'environnement et des droits de l'homme ;
- Réitérant son soutien à l'établissement, au niveau européen, d'une réglementation du devoir de vigilance pour les entreprises en matière de durabilité de leurs chaînes d'approvisionnement ;
- Déplorant que l'instrument législatif choisi par la Commission Européenne est une directive et non un règlement, ce qui aurait permis une application homogène et non-discriminatoire au sein du marché intérieur ;
- Rappelant l'importance de respecter le principe de proportionnalité dans la législation ;
- Rappelant son engagement à réduire les charges administrative et réglementaires pour les entreprises, en particulier les PME, tel qu'annoncé par la Présidente de la Commission européenne lors de son discours sur l'état de l'Union ;

Invite le Gouvernement à :

- S'engager fermement, au niveau du Conseil de l'Union Européenne, en faveur d'une proposition respectueuse des considérations précitées.

  
Christophe Hansen

  
André BAULER

  
Gilles BILM

  
Spautz Marc